



17 mars 2015

Communes municipales valaisannes Bilan de l'évolution financière dix ans après l'entrée en vigueur de la loi sur les communes

(IVS).- La loi sur les communes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Après dix exercices comptables, un bilan de l'évolution de la situation financière des communes a été effectué à la lumière des indicateurs de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF). Il en ressort que la situation 2013 peut être qualifiée de très bonne, poursuivant l'évolution observée depuis 2004.

Situation financière 2013 des communes

La situation financière globale des 135 communes valaisannes peut être qualifiée de très bonne. Les signes de fléchissement redoutés en 2012 ne se sont pas vérifiés dans les comptes 2013. Le suivi effectué par le Service des affaires intérieures et communales permet de constater que tous les indicateurs sont au vert. Alors que le compte de l'Etat présente une insuffisance de financement, les communes restent en excellente santé, poursuivant l'évolution positive observée depuis 2004.

La phase de transition n'a pas permis de prendre en considération les comptes 2004 et 2005.

Bilan des dix dernières années selon l'IDHEAP

Selon l'Institut de hautes études en administration publique, la santé financière globale sur l'ensemble des comptes 2006 à 2013 est très bonne avec une moyenne de 5.44 sur 6. La qualité de la gestion financière s'est significativement améliorée au cours de la période et obtient la note de 4.18 sur 6 en 2013. La situation financière s'améliore sensiblement, grâce notamment à une qualité accrue de la gestion financière. Pour le professeur Nils Soguel de l'IDHEAP, l'effort d'investissement très (trop) élevé pourrait représenter un risque, d'où l'importance de disposer d'un tableau de bord.

Indicateurs de la (ACSFC)

La comparaison nationale avec les chiffres consolidés de 2006 à 2013 confirme à la fois l'évolution positive et les bonnes valeurs d'appréciation des communes valaisannes en parallèle à celles constatées au niveau suisse. Les deux principaux écarts constatés sont en faveur des communes valaisannes qui enregistrent une capacité d'autofinancement et une quotité d'investissement au-dessus des valeurs médianes ou moyennes relevées dans les autres cantons.



Le regard externe et croisé de ces deux expertises permet de valider les observations faites à l'interne de l'Etat du Valais, par le Service des affaires intérieures et communales.

Si la situation est globalement très bonne, il convient de ne pas oublier les situations individuelles moins enviables. Un environnement socio-économique toujours plus exigeant, des attentes multiples de la part des citoyennes et citoyens ainsi que les incertitudes sur l'évolution de la situation économique exigent une attention de tous les instants des acteurs communaux.

Personne de contact :
Maurice Tornay, chef du DFI – 027 606 50 05

Le Rapport sur les finances communales 2013 est disponible sur le portail cantonal sous « Etudes & Rapports et sous www.vs.ch > Communication et médias < Conférences de presse.